



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Information
Développement Durable
Évaluation environnementale

Affaire suivie par :
CRESCENCE Frédéric
Tél : 03 22 82 25 75

Courriel : ae.iddec-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet,

à

Monsieur le Directeur
départemental des territoires et de
la mer du Pas-de-Calais
100, avenue Winston Churchill
62022 ARRAS

À l'attention de Mme Tranain
(annick.tranain@pas-de-calais.gouv.fr)

Lille, le 21 NOV. 2017

Objet : Aménagement foncier, agricole et forestier de Ruitz et Maisnil-les-Ruitz

Information sur avis tacite de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2017-1810

L'autorité environnementale a été saisie le 7 août 2017 pour avis sur l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier de Ruitz et Maisnil-les-Ruitz.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, à la procédure équivalente de consultation du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional adjoint,


Yann GOURIO